PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms!

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Passé Présent Patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.□

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Pays de la Loire dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label, les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Pays de la Loire 110, rue de Frémur 49000 Angers 02 41 39 48 98 paysdelaloire@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur **f in o**







MAIRIE DE SEGRÉ EN ANJOU BLEU

1 rue de la Madeleine Searé 49500 Segre en Anjou Bleu 02 41 92 17 83 contact@segreenanjoubleu.fr www.segreenanjoubleu.fr



ASSOCIATION PASSÉ PRÉSENT PATRIMOINE

Mairie 5 place de l'Eglise - le Bourg d'Iré 49520 Segre en Anjou Bleu

NOS PARTENAIRES





06 61 30 65 98

Document imprimé avec le concours de Société Générale





e donne!

POUR LA RESTAURATION DE

la chapelle du Buron au Bourg d'Iré

Segré en Anjou Bleu



LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Le village du Bourg-d'Iré, construit sur les bords de la Verzée, se développa dès le Moyen-Age et offre un riche patrimoine : plusieurs sarcophages mérovingiens du XVIIe et XVIIIe siècle, une église au remarquable clocher en pierre du XIe siècle et de beaux édifices datés du XIXe siècle.

En effet, le village prend son essor au milieu du XIXe siècle lorsque le Comte Alfred de Falloux, ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, fit construire un élégant château en pierre de tuffeau par l'architecte René Hodé et dota le village d'équipements modernes tels un hospice, un moulin à eau, un lavoir... On peut également admirer un autre château dominant la Verzée construit par Auguste Bibard vers 1870.

La chapelle du Buron fut élevée en 1724 par Guy-André de Laval, seigneur de la Bigeottière, à la mort de sa mère et dédiée à Notre-Dame. Elle est la seule à subsister des 4 chapelles construites au Bourg d'Iré avant la Révolution.

On peut lire au-dessus de la porte l'inscription gravée dans l'ardoise: « Si le nom de Marie en ton cœur est gravé, En passant ne t'oublie de lui dire un Ave ».

A l'intérieur, de chaque côté de l'autel, était placée la statue de Saint Symphorien, patron du Bourg d'Iré, ainsi que celle de Saint Sébastien. Ces deux statues sont depuis installées dans l'église paroissiale. Une relique de la Vraie Croix, rapportée de Rome par la Comtesse de Falloux, fut déposée dans la chapelle du Buron avant de rejoindre l'église paroissiale en 1834.

Jusque dans les années 1960 la chapelle du Buron était incluse dans le parcours des processions des rogations où se pressaient de nombreux villageois.

LE PROJET DE RESTAURATION

Consolidation de la maçonnerie extérieure et enduit brossé à la chaux sur l'ensemble des murs; pose d'un vitrail simple composé de verre blanc aux tonalités variées, protégé par un grillage fin; révision de la toiture et remplacement de la faitière; restauration de la porte actuelle et pose d'un verre incassable avec une finition en peinture de couleur gris moyen. A l'intérieur: Nettoyage des tomettes, reprise de l'enduit jusqu'à la corniche en bois, traitement des boiseries et badigeon des murs à la chaux; chaulage de la voûte en bleu céruleum avec dessin d'étoiles dorées.

| Montant des travaux | 36 765€ |
|----------------------|---------|
| Objectif de collecte | 10 000€ |
| Début des travaux | 2020 |



BON DE SOUSCRIPTION

Dui, je fais un don pour aider la restauration de

la chapelle du Buron au Bourg d'Iré

www.fondation-patrimoine.org/63275

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

ou en flashant le QR code ci-contre. Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

la chapelle du Buron au Bourg d'Iré

| Le montant de mon don est de € | |
|--------------------------------|--|
| Nom ou Société : | |
| Adresse: | |
| Code postal : Ville : | |
| E-mail : | |
| Téléphone : | |

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

▶ Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

□ sur le revenu □ sur la fortune immobilière □ sur les sociétés

| Exemples de dons | 50€ | 200€ | 500€ |
|---|--|------|------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 17€ | 68€ | 170€ |
| | (Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable) | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 12,5 € | 50€ | 125€ |
| | Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 20€ | 80€ | 200€ |
| | Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT | | |

^{*}Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre □